

(actualités)

Alors qu'aucune évaluation publique sur les effets globaux des différents modes d'organisation de la semaine scolaire n'a été faite ni sous la présidence Sarkozy après la suppression de l'école le samedi matin (réforme Darcos en 2008), ni sous la présidence Hollande avec la réintroduction d'une demi-journée de cours le mercredi matin, aujourd'hui, pour respecter une « **promesse de campagne du candidat Macron** », un assouplissement avec le retour à la semaine de quatre jours est proposé.



NOUS ENFANTS ET L'ÉDUCATION NATIONALE « MÉRITENT » MIEUX QUE CELA :

Durant trois mandats présidentiels, les élèves auront été les « **otages de luttes électorales** », luttes masquées par des « **pseudos débats sur les bons rythmes scolaires** ». En proposant « **au terrain** » de trancher cette question, le Ministre de l'Éducation fait le terrible aveu que « **les rythmes** » n'ont aucune incidence sur l'état de l'école de la République.

Ainsi, pendant que les acteurs locaux s'écharpent pour défendre chacun leurs intérêts, la résolution de l'école la plus inégalitaire de l'OCDE n'est toujours pas posée. L'Etat continue même d'organiser les vacances scolaires en fonction de l'intérêt du marché du tourisme et non celui de l'élève.

À Champs-sur-Marne, face à une réforme imposée, nous avons pendant un an (2012-2013), mené une réflexion collective, qui a abouti sur un système dérogatoire de 8 demi-journées de cours, permettant de proposer une politique socio-éducative municipale sérieuse à laquelle nous tenons. En effet, pour la première fois, nous avons pu mettre en place un dispositif qui permet à plus de 70 % des enfants de notre ville d'avoir des activités périscolaires culturelles, socio-éducatives, sportives, de qualité.

En maternelle, malgré les difficultés à développer une réflexion partagée, nous avons pu voir un investissement remarquable et remarqué de nos personnels ATSEM,



DISPONIBLE
EN MAIRIE

Comme de nombreux Maires de France et comme l'Association des Maires de France, notamment (l'AMF), je regrette la précipitation avec laquelle a été élaboré le décret relatif à la modification des rythmes scolaires évoqué à la mi-juin.

aux côtés des animateurs du secteur enfance avec ainsi un lien naturel entre le scolaire et le périscolaire...

La Municipalité de Champs-sur-Marne considère que l'Éducation est un droit National pour tous les élèves, où qu'ils habitent. Il n'est pas normal, ni acceptable que ce droit s'exerce différemment selon les localités, selon les pressions locales en dehors de toute réflexion sur les intérêts de l'élève. La ville de Champs-sur-Marne continuera donc à mettre le Ministre devant ses responsabilités, et prendra le temps nécessaire, clairement, à partir des textes officiels et l'ensemble des paramètres, avant de remettre tout en cause, une nouvelle fois, dans la précipitation.

Nous souhaitons que l'Éducation nationale donne les éléments du débat à la prochaine rentrée pour que celui-ci porte réellement sur l'intérêt de l'élève.

A partir de là, une réflexion associant tous les partenaires de la communauté éducative : parents, enseignants et acteurs socio-éducatif (...) sera engagée au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018 après l'installation des conseils d'école en octobre 2017.

NOTRE OBJECTIF EST DE TRAVAILLER EN FONCTION DE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT SUR D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS POUR LA RENTRÉE 2018/2019.



DES LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR Y HABITER

La Municipalité de Champs-sur-Marne a révisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Parmi les objectifs du PLU figure notamment celui de la construction d'environ 250 logements neufs par an, en moyenne, entre 2016 et 2030, dans le cadre du Contrat de Développement Territorial (CDT) lié à la loi sur le Grand Paris et à l'arrivée du Grand Paris Express avec des opérations mixtes : accession libre et sociale, logements participatifs, logements à loyer maîtrisé, avec l'ambition de maintenir l'offre locative sociale à 30 % sur l'ensemble de son territoire.

UNE CHARTE COMME ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET DES « BÂTISSEURS »

Cet effort de construction s'accompagne d'une grande exigence de qualité architecturale et environnementale.

La Ville de Champs-sur-Marne veut maîtriser son développement en conservant ses objectifs en matière de qualité de vie et du « vivre ensemble » en proposant à sa population des logements durables et agréables à vivre.

Ainsi, au-delà de la réglementation du PLU et des prescriptions du Programme Local de l'Habitat (PLH), les « bâtisseurs » signataires de cette charte devront s'engager, pour chaque projet de construction qu'ils développent à Champs-sur-Marne, à respecter les recommandations de la charte.

Les constructions devront préserver et révéler la richesse de la ville, en garantissant sa préservation et son animation par une architecture de qualité. Le renforcement de la biodiversité et la valorisation de la nature en ville doivent être pris en compte afin de contribuer à améliorer la qualité des continuités écologiques existantes présentes sur le territoire.

En adhérant à cette charte, les acteurs s'engagent à maîtriser les prix de construction et donc d'accession pour les Campésiennes et les Campésiens.

Dans la « nouvelle ZAC des hauts de Nesles », 80 logements seraient du PSLA avec 15 en « logement dits participatifs ».

- C'est de la **promotion participative**, pour laquelle un promoteur immobilier réalise l'ouvrage porté par un groupe d'habitants en mobilisant toute méthodologie d'association à la maîtrise d'usage.
- C'est de l'**habitat social**, pour lequel la loi prévoit quelques dispositions spécifiques. L'initiative de ces opérations est portée soit par un groupe d'habitants qui mobilise un organisme HLM pour porter la maîtrise d'ouvrage, soit directement par un organisme HLM.
- C'est la possibilité de concevoir et gérer son logement, collectivement, autour d'une démarche innovante qui permet d'adapter son logement à ses besoins réels,
- C'est réfléchir collectivement sur des usages et des lieux de vie, le porteur de projet sécurise les accédants à la propriété,
- C'est mettre en place une meilleure gestion future de l'habitat,

L'habitat participatif se caractérise par l'implication des habitants dans la conception, la production et la gestion de leur cadre de vie, avec un engagement fort dans la mutualisation d'espaces et l'ouverture sur la vie de quartier.

La loi ALUR crée les statuts des sociétés d'attribution et d'auto-promotion, de coopératives d'habitants et affirme le rôle des organismes HLM au développement de l'habitat participatif.

L'HABITAT PARTICIPATIF, AVEC QUI :

- la Ville : Champs-sur-Marne,
- l'aménageur : EPAMarne,
- le promoteur social : Expansiel Promotion,
- vous : les futurs habitants,
- l'assistant à Maîtrise d'Usage et d'Ouvrage : la « SCOP Atelier 15 », l'équipe de Maîtrise d'œuvre.



(actualités)

Le groupe Valophis, est une Coopérative de production d'HLM, qui couvre l'activité de construction et de commercialisation de logements en accession sociale à la propriété sécurisée et en location accession, dans toute l'Île-de-France. Le Groupe Valophis est un groupe d'organismes HLM, présent dans toute l'Île-de-France et principalement dans le Val-de-Marne.

L'ATELIER 15 est une Coopérative en architecture, urbanisme et paysage, spécialisée dans les programmes d'habitat et la construction bois. Anime des coopératives d'habitants, développe et accompagne des projets d'habitats participatifs, suit des ateliers d'urbanisme et coordonne des projets urbains

QU'EST-CE QUE LA LOCATION-ACCESION ?

LES AVANTAGES :

- Pas de investissement global à 3 ou 4 fois le loyer
- Régime fiscal avantageux de la Loi Carrez-Dur
- Possibilité de louer l'habitat pendant 15 ans
- Possibilité de 15 ans de crédit sur le prix du vente par un prêt à taux zéro
- Une mensualité mensuelle proportionnelle aux revenus et qui diminue au fil du temps
- La garantie de rachat et de logement en cas d'acquisition de la vente

COMMENT BÉNÉFICIER DU PSLA ?

- L'engagement de l'Etat
- L'engagement de la commune
- L'engagement de la coopérative

LA SÉCURITÉ AVEC LA GARANTIE DE RACHAT ET DE RELOGEMENT

- La garantie de rachat
- La garantie de logement
- La garantie de crédit

LE PRINCIPLE

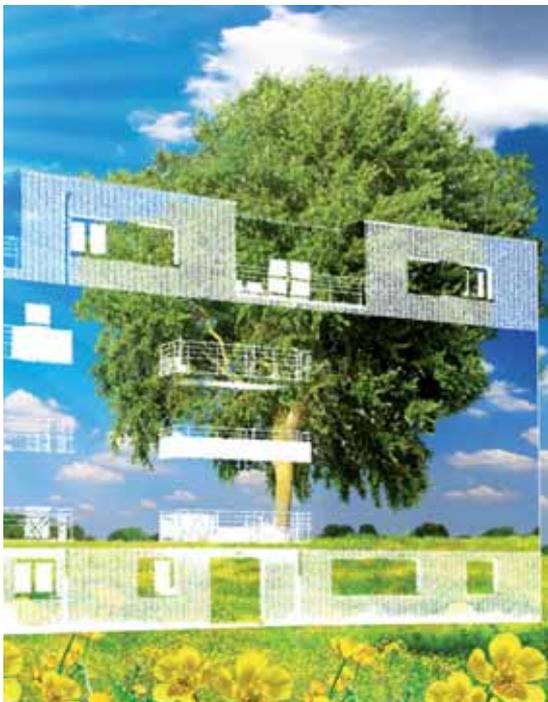
Le principe de la location-accession est basé sur un contrat de location-accession de 15 ans. Le locataire paie une mensualité mensuelle qui diminue au fil du temps. Au bout de 15 ans, le locataire a le droit de racheter le logement à un prix qui correspond à la somme de la somme des mensualités payées et de la plus-value de la vente du logement. Le locataire peut également louer le logement pendant 15 ans de plus.

JE RÉSERVE | **JE SUIS LOCATAIRE** | **JE SUIS PROPRIÉTAIRE**

L'HABITAT PARTICIPATIF REVÊT UN INTÉRÊT INDÉNIABLE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES :

- sortant du cadre de l'habitat individuel ou d'un programme prédéfini, il privilégie l'expérimentation et l'inventivité dans les modes d'habiter. Il contribue ainsi au projet social, en privilégiant l'échange et le partage, et permet de réduire les surfaces individuelles au profit de collectives plus optimisées ;
- concourant à faciliter l'accès au logement dans les zones urbaines tendues et à introduire des projets sociaux dans les territoires « gentrifiés », il permet de développer une diversité de projets adaptés à chaque contexte local et de promouvoir une véritable mixité sociale et intergénérationnelle ;
- réinterrogeant les pratiques traditionnelles, il témoigne de l'importance de mieux prendre en compte les nouvelles attentes citoyennes. Sa dimension participative redonne un rôle central à la gouvernance et à la « maîtrise d'usage », réinstaurant la qualité d'usage au cœur des démarches de conception et de gestion du logement.
- en innovant dans la conception, les futurs occupants repensent la question du logement en lien avec d'autres enjeux comme celui de la mobilité. Ils expérimentent des modes de vies plus solidaires et écologiques et affirment une volonté de redevenir acteurs responsables et non plus de simples usagers de leur ville ;
- en participant à la reconstitution du tissu social, il contribue activement à la vie des quartiers (partage d'équipements, création de jardins partagés...).

Prochaine réunion publique en présence des élus et techniciens de la Municipalité de Champs-sur-Marne, des représentants de l'Intercommunalité Paris-Vallée de la Marne, d'EPAMarne, de l'Atelier 15.
JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 À 19H30, MPT VICTOR JARA, 2, AVENUE DE PYRAMIDES, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.



(travaux)

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Durant l'été, juillet et août, le Centre Technique Municipal (CTM), réalise en régie, par le personnel municipal, ou par des commandes à des entreprises spécialisées, des interventions dans des bâtiments libérés de leurs contraintes habituelles : les élèves, enseignants et personnels sont en vacances. Partout les équipes se sont donc affairées pour préparer la rentrée et donc réaliser des travaux conséquents, voire bruyants et intrusifs. C'est particulièrement vrai pour les gymnases et les écoles : étanchéité, peintures, électricité, réfection de sols, de menuiseries, réalisation ou rénovation de clôtures, équipements,...

Le 24 août, les techniciens municipaux ont accompagné Mme le Maire et les élus des secteurs les plus concernés pour la visite de ces « chantiers de l'été ».



- C'est à l'**école Paul Langevin**, qu'en raison des désordres sous l'école dûs aux mouvements de gonflement et de rétractation des marnes que les travaux sont les plus conséquents, les plus visibles et... les plus chers. Une entreprise était chargée de « défoncer » le sous-sol pour démonter la pompe de la chaudière du chauffage. Le sol du restaurant scolaire a également été entièrement cassé. D'autres, d'autres corps de métiers, interviennent et interviendront en fonction d'un programme précis car ces travaux doivent se tenir dans les temps impartis. Ceux qui restent à faire, moins bruyants et moins poussiéreux, pourront se faire en site occupé, dès la rentrée pour respecter le calendrier imposé aux entreprises intervenant sur ce chantier.
- A l'**école des Pyramides**, la zone des bureaux avait connu des infiltrations. Après les reprises d'étanchéité, les peintures sont reprises. **Coût : 6 400 €.**



- Au **stade de la Fontaine aux Coullons**, les mouvements de sol ont imposé la rénovation et la reprise complète des tennis. Eclairage et clôtures ont été renouvelés. **Coût : 386 000 €.**



- Au **groupe scolaire Pablo Picasso**, les peintures de l'ensemble des circulations de l'école (les couloirs) a été reprises. **Coût : 64 700 €.**



- Au **groupe scolaire du Nesles**, après les changements de menuiseries, c'est au tour des faux plafonds et des dispositifs d'éclairage d'être remis à neuf. **Coût : 103 100 €**
- A **Olivier Paulat**, pour le confort des plus petits, le châssis des fenêtres du dortoir a été remplacé. **Coût : 15 500 €.**

L'ensemble de ces travaux étaient nécessaires. Tous sont réalisés en tenant compte des délais de la disponibilité des entreprises et de la période des vacances, de la période où les équipements sont moins occupés par les utilisateurs. Bien évidemment d'autres travaux, tout aussi importants, dans l'intérêt général ou à la demande de certaines associations ou clubs, auraient pu être réalisés, mais les choix sont faits sur la base de priorités, d'aspects de sécurité (comme les digicodes aux portes des écoles) et, surtout des moyens financiers de la commune.

(solidarité)

« MA VILLE, MA SANTÉ », une complémentaire santé pour tous !

ACTION La prochaine permanence est prévue le lundi 11 septembre 2017 de 14h à 17h, à la Maison de la Solidarité, allée des noyers.

Champs-sur-Marne magazine LA LETTRE 20 / Septembre 2017 - Directeur de la publication : Maud Tallet

Rédaction/Conception/Photos : Service Municipal Communication - Collection privée

Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville - Imprimé sur papier recyclé

Distribution : Le Diffuseur

Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

www.ville-champssurmarne.fr